



Lycée et Lycée Professionnel LAENNEC

61 rue du Lycée- **29120 PONT-L'ABBÉ**

Tél.02 98 66 07 70 -Fax 02 98 87 24 81

Internat : 02 98 66 07 81

ce.0290062k@ac-rennes.fr

Charte de l'Internat

Site internet : www.lycee-laennec-pontlabbe.ac-rennes.fr

CHARTRE DE L'INTERNAT

Ce document doit être laissé dans l'armoire de chaque élève à l'internat. Le ramener dès la rentrée.

Pour des raisons d'organisation, la répartition des internes dans les chambres est définie par l'équipe éducative. Les élèves peuvent toutefois exprimer des souhaits auprès des CPE. Il n'y aura plus aucun changement de chambres cinq semaines après la rentrée, sauf cas particulier.

Chaque interne devient **RESPONSABLE** de sa chambre. Il doit donc signer le document intitulé : « **Etat des lieux de la chambre** ». Chaque élève participe à l'entretien de sa chambre: le matériel permettant un ménage simple est géré par les surveillants (pelle et balai). Les chambres doivent être toujours propres et rangées. Les lits doivent être faits le matin et rien ne doit trainer par terre afin de faciliter le ménage quotidien des agents de service. Afin d'éviter trop de saletés et de contribuer au confort de tous, le port des chaussons est obligatoire dans les chambres.

1. HORAIRES

7h00 ou 7h45 **Réveil et lever** : Le surveillant allume les lumières du couloir de l'internat et des chambres.

Toilette : La vie en groupe nécessite que chacun applique les règles élémentaires d'hygiène.

Pas de douche avant 6h45. Dans la plus grande discrétion afin de ne pas réveiller les autres. Si un interne prend sa douche avant le lever, il doit obligatoirement être discret.

Pas d'appareil bruyant avant 6h45 : respect du sommeil des autres. Les déplacements doivent se faire sans bruits avant 7h. Il est interdit de claquer les portes.

Il est interdit de sortir de l'internat avant 7h30.

7h05-7h50-8h30 **Service du petit-déjeuner**. Il est important de respecter cet horaire, pour ne pas retarder les agents.

7h30, le Lundi **Ouverture de la salle des valises** : Uniquement le lundi, les internes peuvent déposer leur valise dans la salle prévue à cet effet (salle dans le couloir du foyer externat). Les horaires sont affichés sur la porte, merci de les respecter.

7h30 Les internes ne peuvent pas sortir de l'internat avant 7h30. Les internes ne doivent pas quitter l'établissement avant 8h.

7h45-8h30 Tous les élèves doivent s'être présentés pour prendre leur petit-déjeuner. Les chambres doivent être quittées.

7h45-8h30 **Fermeture des dortoirs** (à partir de cette heure, aucun élève ne doit plus se trouver dans les dortoirs). Les retards à l'internat sont traités comme tous les retards dans l'établissement. Les internes qui ne respectent pas ces horaires pourront être sanctionnés.

8h30 - 17h00 **L'internat est fermé** pour des raisons de sécurité. Prévoir toutes ses affaires pour la journée. Des casiers sont à votre disposition sur l'externat (prévoir un cadenas supplémentaire).

16h

Pointage des surfeurs: avant de partir, les élèves surfeurs prennent leur goûter.

16h55, le Lundi

Ouverture de la salle des valises : Les internes peuvent récupérer leur valise dans la salle prévue à cet effet (salle dans le couloir du foyer externat). Les horaires sont affichés sur la porte, merci de les respecter.

17h00

Goûter: Le goûter est servi à la cafétéria qui se trouve dans les locaux de l'internat. Cet endroit est prévu pour un temps de détente et d'échange.

Temps libre: Les internes n'ont pas le droit de sortir sauf si leurs parents les y ont autorisés par un mot écrit adressé aux CPE.

Pointage des élèves : Les élèves qui ne sont pas autorisés à sortir, doivent obligatoirement passer à la cafétéria se faire pointer par le surveillant pour attester de leur présence.

17h00

Ouverture des dortoirs.

Préparation des sacs pour l'étude obligatoire en salle d'étude.

17h40

Etude obligatoire & 1^{er} pointage dans les salles d'étude. L'étude à l'internat est obligatoire. Elle doit être calme et studieuse (jeux, radio, musique, téléphone portable y sont interdits durant cette période).

L'étude est mise en place pour garantir une heure de travail quotidien aux internes. Elle doit être rattrapée lorsqu'elle ne peut pas être effectuée sur le créneau établi en début d'année.

- **Tous les internes doivent être présents**
- **Salle informatique :** Elle est réservée en priorité aux élèves de terminale.
- **Les élèves surfeurs :** doivent, dès leur retour et après avoir rapidement rangés leur matériel, obligatoirement venir pointer au bureau de l'internat. Ils montent dans leurs dortoirs pour ne pas déranger les autres élèves qui sont en étude.

19h00

Repas. Le départ au self se fait groupé avec un adulte.



Les internes doivent rester dans la cour centrale délimitée par le gymnase, le bâtiment externat, et la zone derrière l'infirmerie. Les internes ne doivent pas se déplacer dans les autres endroits de la cour.

19h30

Retour du self

19h30 - 20h

Temps libre et montée dans les chambres. Chacun se doit d'être calme: pas de va-et-vient abusif entre les chambres; éventuellement poursuite de l'étude.

20h30

Deuxième pointage auprès du surveillant. Les élèves doivent venir se présenter aux surveillants pour qu'ils soient notés présents dans le cahier d'internat. Un retard à ce pointage sera considéré comme un retard classique (1 heure de retenue au bout de 3 retards constatés lors des pointages).

Au-delà de 20h30, les élèves ne sont pas autorisés à quitter leur dortoir (sauf soirée détente ou soirée diverse).

20h-21h30

Les élèves circulent librement dans leur dortoir, peuvent emprunter des jeux de société ou regarder la télévision. Ils prennent leur douche à ce moment-là.

21h00 - 21h15

Une pause extérieure avec un surveillant.

21h30

3^{ème} Pointage. Fin du temps libre, les élèves sont dans leur chambre.

IMPORTANT:

Les élèves doivent rester sous surveillance aux abords immédiats de l'internat. **Il est EVIDENT que sortir de l'établissement constitue une infraction majeure.**

Nous en appelons **AU SENS DE LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN POUR L'AGREMENT ET L'INTERET DE TOUS.**

RESPECT DES AUTRES, RESPECT DU MATERIEL sont des principes qui doivent guider la conduite de chacun.

A **21h30**, le (la) surveillant(e) passe dans toutes les chambres pour éteindre la lumière commune et vérifier que chacun est bien dans sa chambre ; une certaine tolérance est de mise concernant les veilleuses individuelles.

Dans l'intérêt de tous, à partir de ce moment, le silence doit régner.

22 h 00

Extinction complète des lumières et extinction des portables et tout objet électronique.

Une bonne journée au Lycée commence par une bonne nuit de sommeil...

TOUT RETARD D'UN INTERNE, LE MATIN, SERA CONSIDÉRÉ COMME INJUSTIFIÉ ET IL LUI SERA DELIVRÉ UN BILLET DE RETARD SANS MOTIF.

Les chambres doivent être quittées à **7h45** au plus tard pour les élèves **ayant cours à 8h et à 8h30 pour les autres.**

2. ABSENCES ET SORTIES

2.1. ABSENCES D'ELEVES

Les élèves internes peuvent quitter l'établissement **POUR DES RAISONS EXCEPTIONNELLES.**

TOUTE ABSENCE A L'INTERNAT D'UN ELEVE, MAJEUR OU NON, DOIT IMPERATIVEMENT ETRE SIGNALEE, PAR UN ECRIT DE LA FAMILLE ET ANTICIPEE PAR UN APPEL TELEPHONIQUE.

L'ACCUEIL LE DIMANCHE SOIR SE DERoule ENTRE 20H ET 22H. LES ABSENCES DE L'INTERNAT EN PERIODES DE STAGES DOIVENT ETRE SIGNALEES PAR ECRIT AUX CPE.

2.2. SORTIES DU MERCREDI

Sur autorisation écrite et signée des parents, les élèves ont la possibilité de sortir entre 12h30 et 17h30.

LA TENUE A L'EXTERIEUR DOIT ETRE IRREPROCHABLE.

EN CAS DE NON-RESPECT DE CES OBLIGATIONS, L'ETABLISSEMENT SE RESERVE LE DROIT DE SUPPRIMER LA POSSIBILITE DE SORTIE DU MERCREDI.

Les études et le foyer de l'internat sont ouverts les après-midi du mercredi. Toute initiative d'animation de cette période est la bienvenue : création de club, bibliothèque, organisation de tournois (baby-foot, cartes, etc.) L'équipe éducative répond à la demande. De plus, l'UNSS offre la possibilité de pratiquer différents sports. Consulter le programme de l'AS.

2.3. VEHICULES DES ELEVES INTERNES

Les véhicules des internes doivent être garés sur le parking nord dès l'arrivée au lycée.

3. DIVERS

3.1. SOIREE DETENTE

Une fois par semaine, les élèves ont le droit à une soirée détente. Il est alors possible de se rendre :

- au foyer de 20h à 22h
- de regarder la télévision de 20h à la fin du 1^{er} film de la soirée dans la salle TV du dortoir
- de regarder un film dans la chambre de 20h à 22h
- de se rendre en salle de musique de 20h à 22h
- de regarder un DVD de 20h à 22h dans la salle TV du bas.

Le choix de cette soirée ne peut être cumulé et doit faire l'objet d'une inscription auprès des surveillants.

3.2. SOIREE CINEMA OU SOIREE A THEME

Une soirée cinéma est organisée par quinzaine et des soirées à thème peuvent être organisées tout au long de l'année. Ces soirées s'ajoutent aux soirées détente.

3.3. INFIRMERIE

Le service d'infirmerie est à la disposition des élèves de manière permanente. Les horaires de soins sont précisés par affichage.

Les médicaments doivent impérativement être déposés à l'infirmerie.

3.4. TROUSSEAU

Chaque élève doit fournir **un drap housse, une housse de traversin, une housse de «couette» (140x190)**, des chaussons et un cadenas afin de protéger ses effets personnels déposés dans son armoire. **L'établissement fournit une couette et un traversin.** Il est possible pour l'élève d'apporter un oreiller. Dimension des lits : 90 x 200.

Matériel personnel : radio, magnétophone, téléphone portable, etc. sont amenés aux risques et périls des propriétaires. Tous ces appareils doivent évidemment être coupés dès **21h30** (ainsi que pendant les études), afin de préserver la tranquillité de chacun.

Il est conseillé aux internes d'enfermer leurs affaires personnelles dans leur armoire, même lors de leur présence à l'internat.

Chaque interne doit obligatoirement confier le jour de la rentrée un double de clef de cadenas au bureau des C.P.E., dans une enveloppe cachetée portant nom et classe de l'élève, afin d'éviter le problème d'oubli de clef lors des retours de week-end : l'établissement ne pouvant assurer le bris de cadenas.

NOUS SOMMES DEPOSITAIRES D'UN INTERNAT QUE NOUS DEVONS TRANSMETTRE EN BON ETAT, AUX FUTURS INTERNES.

Le respect des locaux et du matériel mis à notre disposition est impératif ; ne pas veiller aux règles élémentaires de propreté porte préjudice au personnel chargé de l'entretien général.

Pour que le ménage puisse se faire correctement, il est demandé que les chambres soient rangées et les lits faits.

Pensez à ceux qui vous succéderont, comme ceux qui vous ont précédé l'ont fait, et ayez le même sens du bien de la communauté.

LES REGLES INCONTOURNABLES DE L'INTERNAT

L'INTERNAT EST UN SERVICE RENDU AUX FAMILLES, L'INSCRIPTION D'UN ÉLÈVE IMPLIQUE LE RESPECT ET L'APPLICATION DE SES REGLES DE FONCTIONNEMENT.

TOUT MANQUEMENT GRAVE OU REPETE PEUT ENTRAINER L'EXCLUSION DE L'INTERNAT.

RAPPEL DE QUELQUES REGLES ELEMENTAIRES :

LA SANTE :

- **UNE BONNE JOURNEE AU LYCEE COMMENCE PAR UNE BONNE NUIT DE SOMMEIL...**
- **CONFORMÉMENT A LA LOI, L'USAGE DU TABAC EST FORMELLEMENT PROSCRIT DANS TOUS LES LOCAUX DE L'INTERNAT (A l'extérieur les fumeurs devront utiliser la zone prévue à cet effet, derrière l'infirmerie)**

LE RESPECT

- **LE PORT DES CHAUSSONS EST OBLIGATOIRE DANS LES LOCAUX D'HEBERGEMENT.**
 - **LE CONFORT DE TOUS REPOSE SUR LA SAINTE CONDUITE DE CHACUN ET SE FONDE SUR LE RESPECT DE L'AUTRE. (Aucune brimade à l'égard de camarade ne sera tolérée).**
- LES ELEVES DOIVENT ETRE RESPECTUEUX ENVERS TOUS LES PERSONNELS.**

CIRCULATION A L'INTERNAT

- **L'UTILISATION DE L'ASCENSEUR SE FAIT UNIQUEMENT SUR AVIS MEDICAL**